
1.2 Critères d'éligibilité d'un projet

- être d'un domaine ciblé par l'appel à projets ;
- être conduit au Sénégal ;
- avoir une durée d'exécution de trois ans au maximum ;
- avoir un budget d'un montant inférieur à 20 000 000 FCFA ;
- être soumis dans les délais indiqués dans l'appel ;
- être constitué de tous les documents requis.

Les projets seront évalués par un comité d'experts indépendants qui se basent sur des critères de pertinence, d'efficience, et de faisabilité pour sélectionner les projets.

Seuls les projets de recherche ayant obtenu un score technique minimal de 75/100 seront soumis à l'approbation du comité de validation.

1.3 Pièces constitutives du dossier de candidature

- Un Curriculum Vitae de chaque membre de l'équipe ;
- Le formulaire de soumission du projet dûment rempli ;
- Une lettre d'engagement de l'institution tutelle du chercheur principal porteur du projet dûment signée par l'autorité compétente ;
- Une lettre d'engagement dûment signée par chaque membre de l'équipe.

2. Modalités de candidature

a. Domaines prioritaires

Le fonds est destiné à soutenir, par la mise à disposition de subventions, les projets de recherche élaborés par des équipes appartenant à une ou plusieurs institutions, et qui interviennent dans les domaines prioritaires de développement socio-économiques bien identifiés par le MESRI à l'image du document de référence national dénommé Vision Sénégal 2050, notamment :

- la santé et la nutrition ;
- l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- la gestion des ressources naturelles, l'environnement et les changements climatiques ;
- les énergies renouvelables ; le gaz et le pétrole ;